

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Gailhan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 15 décembre 2022

Date d'affichage : le 15 décembre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 41

Votants : 41 + 7 = 48

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 8

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, JAHANT Guy, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier Mme MASOT Alexandra, M. MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme AUBERT Martine à M. CATHALA Serge
M.SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel
Mme MEUNIER Hélène à Mme DRACS Marie Andrée
M.OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas
M.ROUDIL Joël à M. CRUVEILLER Fabien
Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

Absents excusés: M. CASTELLVI Jean-Marie, Mme BARBIER Mireille, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane, MM. MAZAUIC Pierre, MONEL José

Absente : Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : Mme AGNIEL Virginie

Début de séance : 18h00.

Délibération n°144/2022 : Autorisation de réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation/reconstruction d'une déchetterie à Saint Bénézet

Lionel JEAN indique que la déchetterie de Saint-Bénézet qui bénéficie d'une arrêté d'autorisation depuis 2000 nécessite d'être remise aux normes.

Il rappelle qu'ainsi la communauté de communes avait décidé en 2021 d'engager une étude de faisabilité pour un nouvel équipement sur le secteur de Lédignan.

Pour cela, un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avait été lancé et attribué au bureau d'études CEREG. Leur mission était d'étudier la faisabilité de ce projet sur un terrain situé à Lédignan et notamment l'accès à la parcelle pressentie. Dans un second temps, il devait fournir un programme détaillé et financier du projet. Pour finir et si toutes les conditions étaient réunies, il devait assister la CCPC pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il ajoute qu'une première réunion de présentation et une visite du terrain qui avait fait l'objet d'un compromis de vente, ont eu lieu le 29 juin 2021. La phase 1 de l'étude, c'est-à-dire vérifier la faisabilité juridique, technique, architecturale et fonctionnelle du projet en tenant compte des éléments présents dans le pré programme effectué en 2018 a été réalisée durant l'été 2021. Ses conclusions ont abouti à mettre en évidence les difficultés trop importantes de l'accès à la parcelle à partir de la D6110 avec un coût élevé pour la mise en sécurité de cet accès.

De fait, il a été décidé de ne pas donner suite aux tranches optionnelles prévues dans le marché du CEREG et de résilier sa mission

Il annonce qu'un nouveau site plus facilement accessible, à proximité des réseaux et compatible avec les documents d'urbanisme a donc été recherché. Les différentes réflexions conduites ont montré la difficulté à trouver un terrain réunissant tous les critères.

Aussi, il est proposé de conduire une nouvelle étude de faisabilité pour la réhabilitation/ reconstruction de la déchetterie actuelle de Saint-Bénézet.

Ce site d'une superficie de 7 794 m² dont nous sommes propriétaires est desservie en eau, en électricité et par une voirie départementale. Il bénéficie d'une autorisation d'exploitation et nous pourrions solliciter des aides financières dans le cadre d'une réhabilitation.

Ce site est toutefois excentré et régulièrement vandalisé. Ainsi, la sécurité et la protection de ce futur équipement devront faire l'objet d'une attention particulière.

Cyril SOULIER rappelle que l'ancien maire avait fait parvenir en 2019 un courrier indiquant que sur la commune de Saint Théodorit, il y avait un terrain susceptible de recevoir la future déchetterie. Dans ce courrier, il avait exposé que « la commune de commune de Saint Théodorit avait reçu de la SAFER Occitanie l'avis de préemption simple affiché en mairie le 27 mars 2020. La parcelle AD 510 d'une surface de 3 ha 20 à 22ca se situe sur le rond-point des routes d'Alès - Montpellier - Sauve - Nozières, avec une amorce d'accès sur la RD 6110 en direction de Montpellier. A proximité de ce terrain, il existait les réseaux électriques, téléphoniques, eau ainsi que le Hameau de Mas Blanc commune d'Aigremont. Le Maire avait souhaité que la Communauté de communes du Piémont Cévenol prenne un option d'achat, afin de réaliser une étude de faisabilité pour la construction de la nouvelle déchetterie et ainsi d'établir un comparatif des coûts d'aménagement (accès, raccordement aux réseaux existants) avec le projet de déchetterie à Lédignan »

Il regrette qu'aucune suite n'ait été donné à ce dossier.

Fabien CRUVEILLER demande si le terrain est aujourd'hui propriété de la commune ?

Cyril SOULIER indique que ce terrain n'appartient pas à la commune et qu'il a été acheté par un agriculteur.

Jérôme BARON précise qu'il peut être intéressant d'étudier la possibilité de construire une nouvelle déchetterie sur une autre commune, car l'emplacement de la déchetterie à Saint Bénézet est à l'écart de tout et, de fait, elle est très souvent vandalisée.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Freddy FELIX demande si le projet de réhabilitation/reconstruction porte toujours sur une déchèterie à plat ?

Lionel JEAN précise qu'il s'agit bien d'une déchèterie à plat.

Olivier GAILLARD souhaite avoir des précisions : sur quel terrain allons-nous lancer l'étude ?

Fabien CRUVEILLER indique que l'intervention de Cyril SOULIER concernant le courrier de l'ancien maire est juste un rappel par lequel il indique son regret de ne pas avoir fait l'étude en 2019.

Jérôme BARON rappelle que nous ne sommes pas figés sur le terrain car il est propriété de communauté de communes.

Lionel JEAN indique que si un autre terrain est proposé il faudra étudier le coût d'acquisition et éventuellement ceux de viabilisation et pour les accès.

Fabien CRUVEILLER ajoute qu'il est proposé de réhabiliter/reconstruire la déchèterie actuelle car celle-ci réunit de nombreux avantages et que cela nous permettrait sans doute de voir ce projet se concrétiser d'ici la fin du mandat.

Le Conseil communautaire,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la vétusté de la déchetterie de Saint Bénézet

Considérant la nécessité de disposer d'un équipement aux normes pour accueillir les particuliers et les professionnels

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le lancement et le portage par la CCPC d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation/reconstruction d'une déchetterie à Saint Bénézet ;
- d'autoriser le Président à lancer une consultation pour le choix d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour nous accompagner dans cette mission.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

**PIÉMONT
CÉVENOL**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

